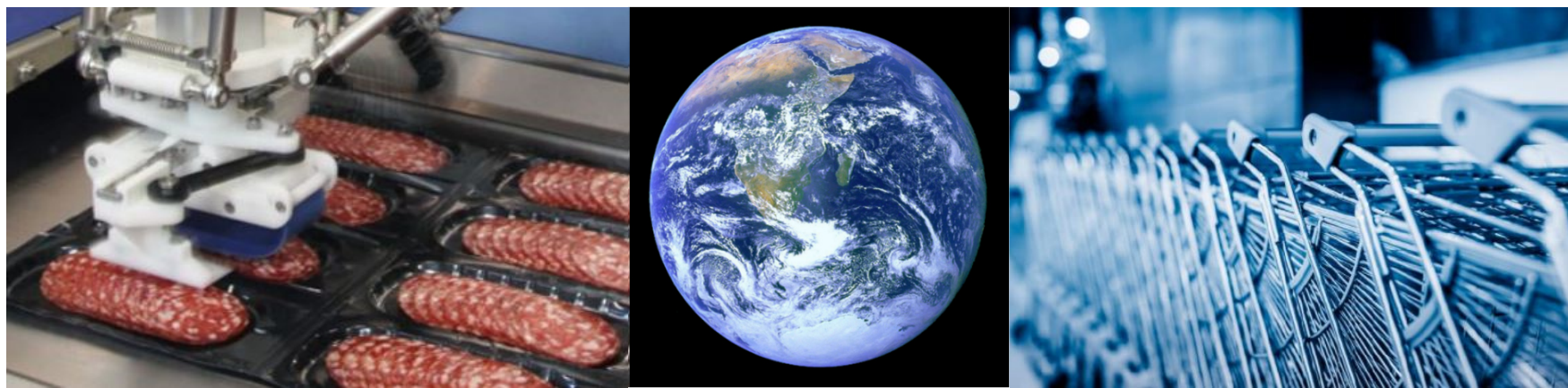




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV



Consommation et production suisses : gros plan sur le développement durable tout au long de la chaîne de création de valeur

4.11.2021

Mme Saskia Sanders, Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Mme Nadine Gehrig, Office fédéral de l'environnement (OFEV)



Bienvenue !



Contact :

Mme Saskia Sanders

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Section Consommation et produits

Tél. : +41 58 461 19 77

saskia.sanders@bafu.admin.ch



Contact :

Mme Nadine Gehrig

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Section Éducation à l'environnement

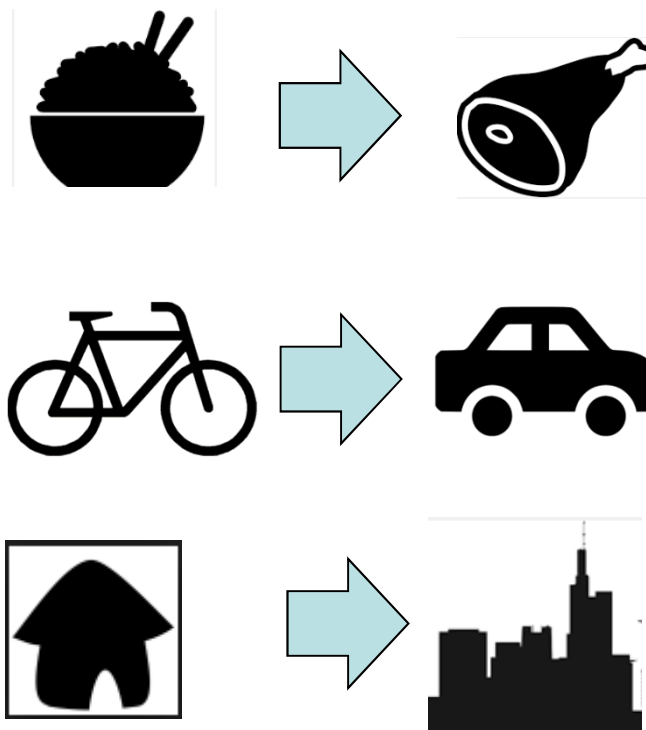
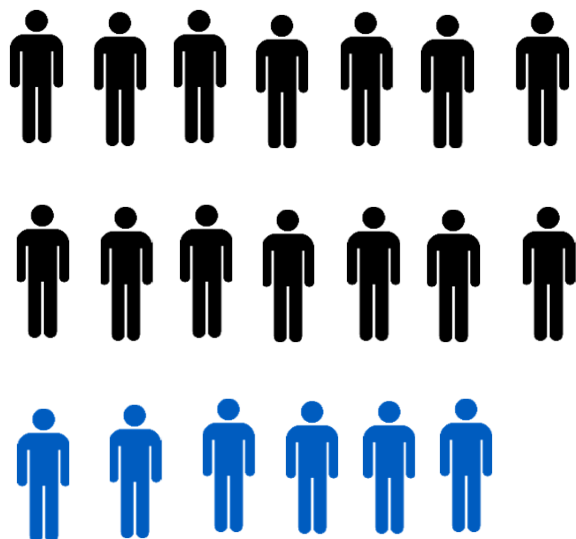
Tél. : +41 58 460 52 82

nadine.gehrig@bafu.admin.ch



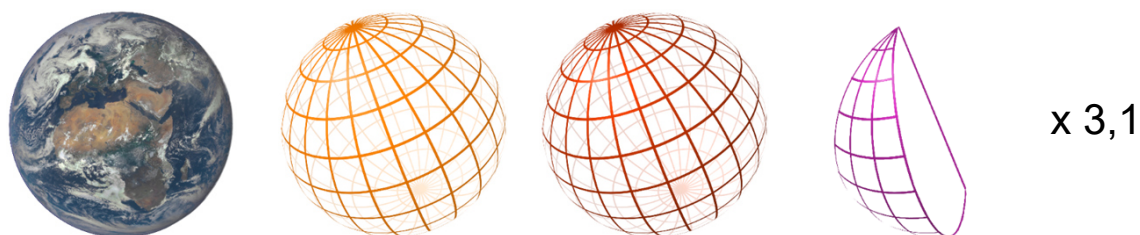
Tendances internationales

La population croît de même que son confort.





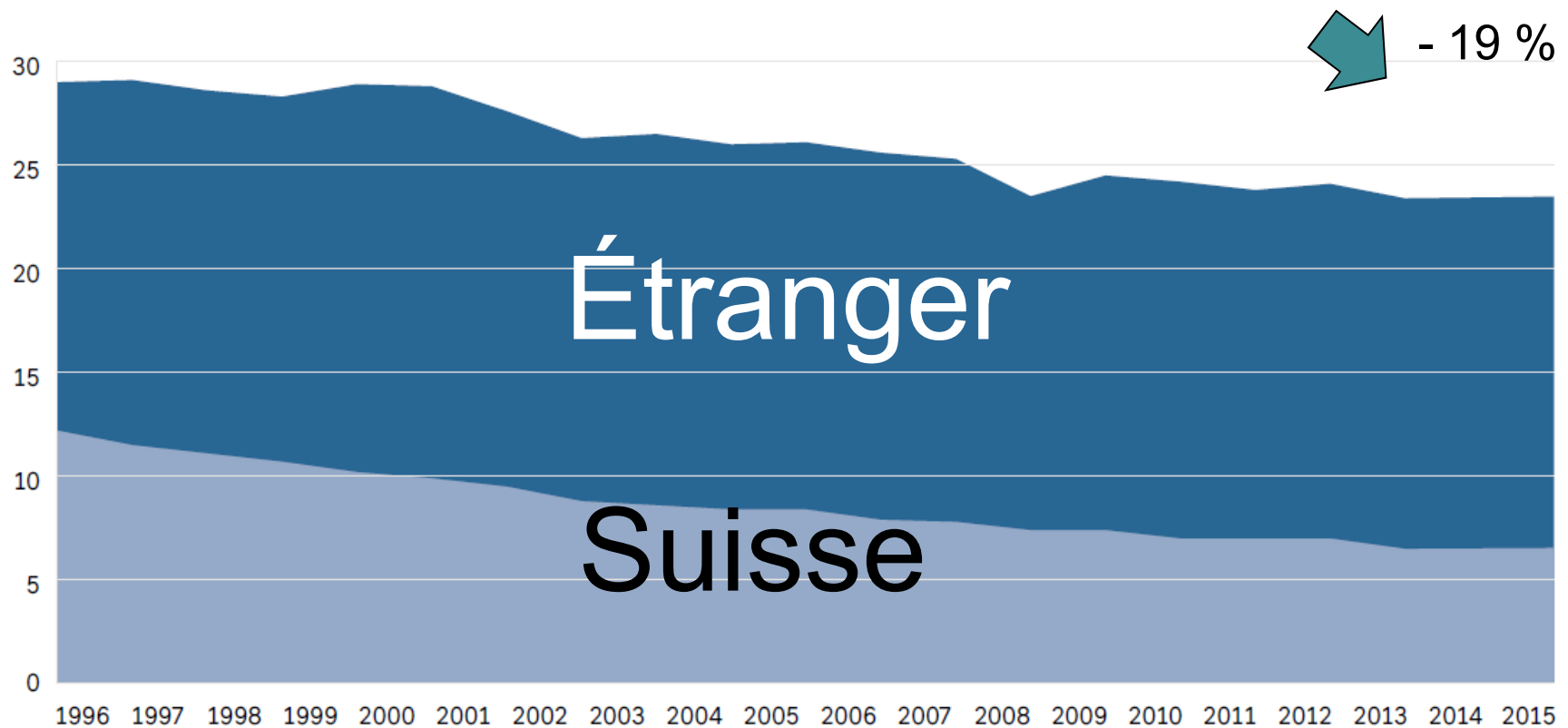
Suisse : empreinte nationale et surexploitation des ressources



- Si le monde entier consommait la même quantité de ressources par personne qu'en Suisse, **3,1 planètes Terre** seraient nécessaires.
- Au total, **73 %** des atteintes à l'environnement causées par la consommation nationale sont générées **à l'étranger**.



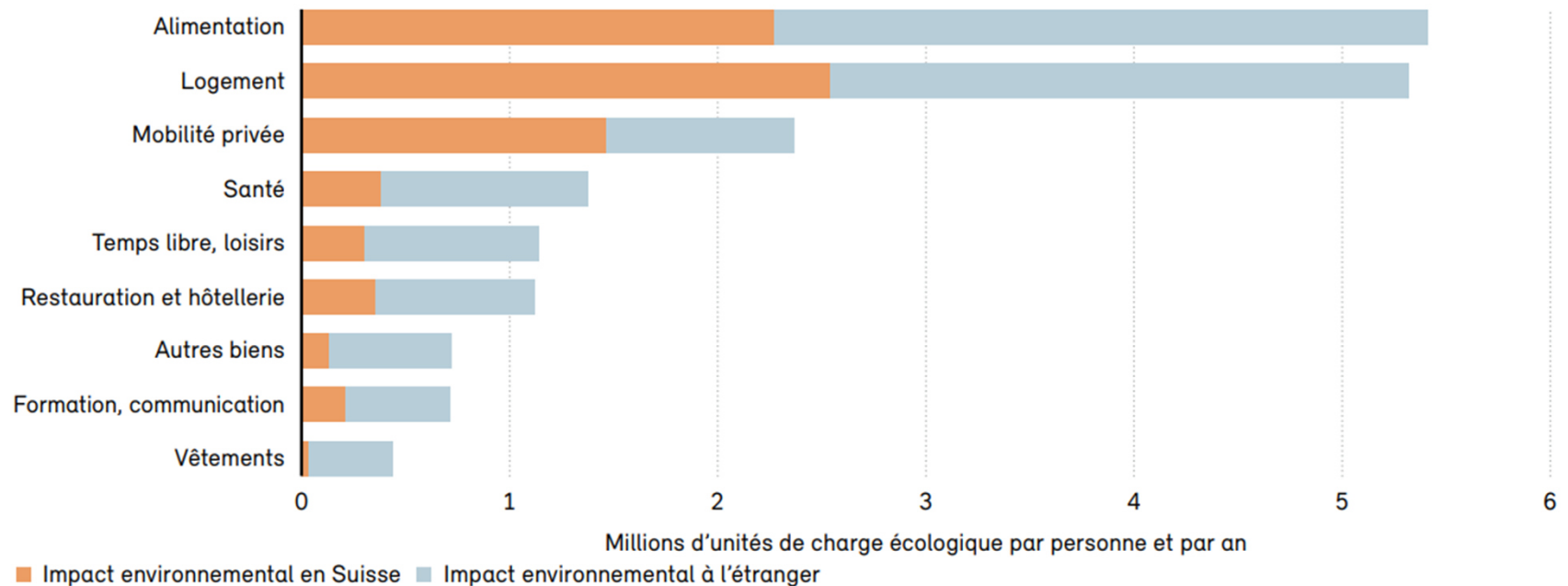
Évolution de l'impact environnemental global par personne



Quelle: Berechnungen treeze und Rütter Soceco.



Impact environnemental par domaine de consommation



Source: Jungbluth et al. 2011



Quelles sont les mesures et champs d'action essentiels ?

treeze fair life cycle thinking
rütter sococo sozioökonomische forschung + beratung



Atlas environnemental

La Suisse et ses chaînes
d'approvisionnement



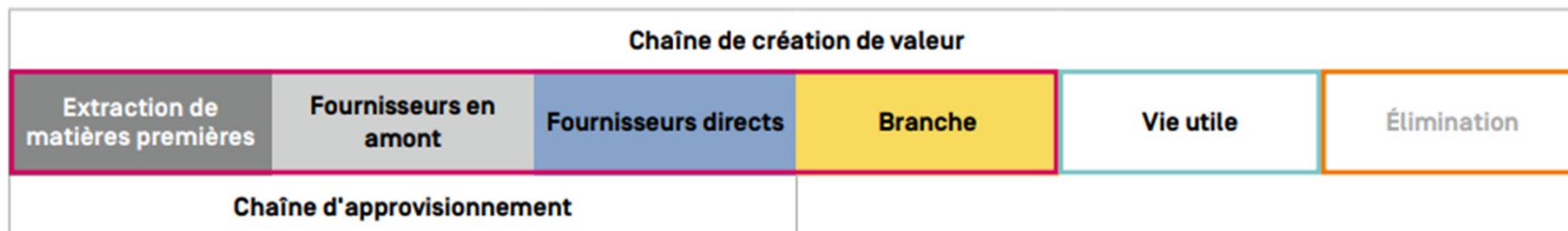
Analyse des impacts environnementaux, notamment critiques, générés par une sélection de huit branches suisses tout au long des chaînes globales de création de valeur allant de l'extraction des matières premières jusqu'aux branches elles-mêmes

Base : Étude « [Environmental Hotspots in the supply chain of Swiss companies](#) »

Méthode : modèle input-output élargi avec des données environnementales (EE-IOT)



Qu'est-ce que les chaînes de création de valeur ?



Description des étapes de la chaîne de création de valeur du commerce suisse des denrées alimentaires [commerce des denrées alimentaires = branche elle-même]

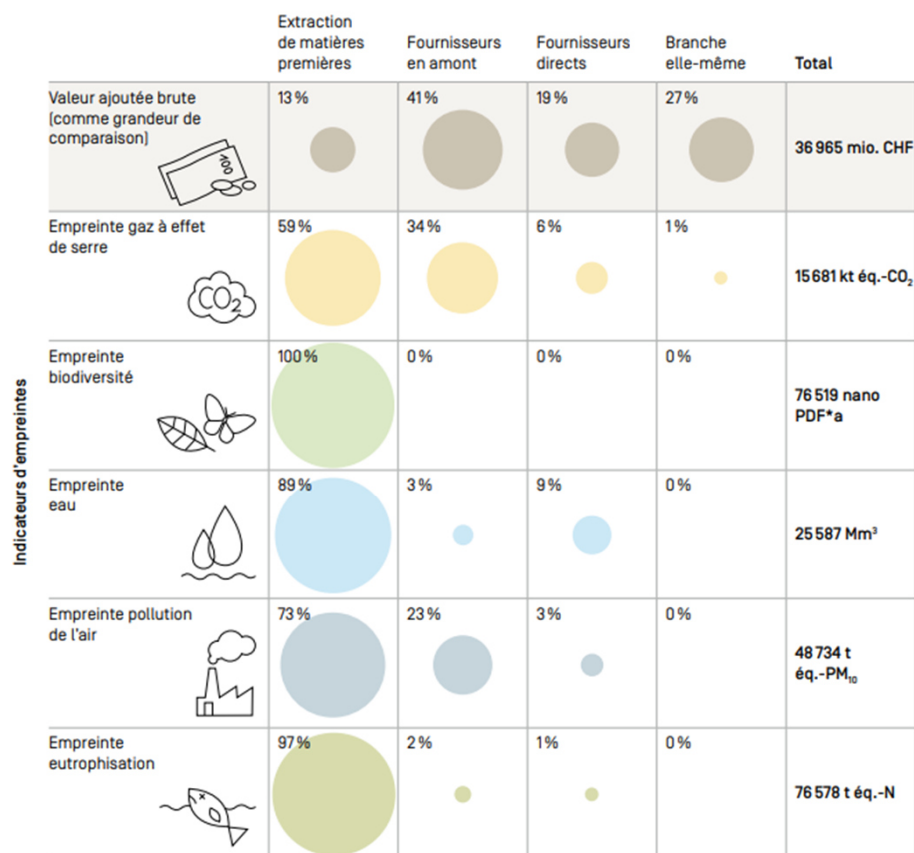
Extraction des matières premières	Fournisseurs en amont	Fournisseurs directs	Branche elle-même [CH]
Production de biens agricoles [cultures du blé, des fruits oléagineux, des légumes, élevage, etc.] Extraction d'agents énergétiques et de matières premières minérales [pétrole brut, minerais métalliques, etc.]	Production de produits intermédiaires (huiles, concentrés, diverses matières auxiliaires p. ex. conservateurs, etc.) et divers matériaux d'emballage (papier ou plastique) ainsi que production d'électricité, de carburants et de combustibles, etc.	Transformation de la viande et du lait, production de produits prêts à l'emploi, de boissons, etc. Autres fournisseurs directs [bailleurs de biens immobiliers, fournisseurs d'électricité, fabricants de biens d'équipement ou prestataires de services, etc.]	Commerces de gros et de détail de denrées alimentaires, de boissons et de tabac dans des magasins non spécialisés (p. ex. supermarchés), des magasins spécialisés et sur des marchés pour la consommation privée

La phase de vie utile n'a pas été prise en compte dans la présente analyse ¹.



Commerce alimentaire : lacunes dans les chaînes de livraison et nécessité d'agir

Contribution des étapes de la création de valeur aux empreintes environnementales générées par le commerce suisse des denrées alimentaires

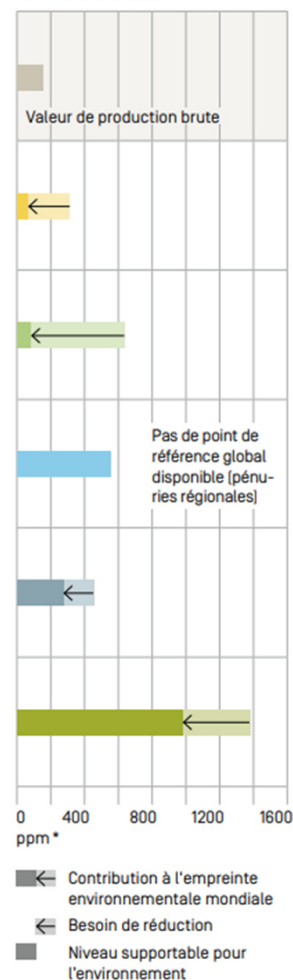


Les cercles de la partie gauche de la figure indiquent, pour chaque empreinte environnementale, à quelle étape de la chaîne de création de valeur les impacts environnementaux se produisent. La longueur des barres de droite indique l'importance des différentes empreintes et la valeur approximative d'un niveau supportable pour l'environnement (basé sur les limites planétaires, voir p. 12). Une explication détaillée du diagramme à barres/du besoin de réduction figure à la page 52.

* ppm = contribution de la branche suisse à l'empreinte mondiale correspondante exprimée en parties par million (‰/100000).

2 Il convient de noter que les fournisseurs directs issus du secteur agricole sont inclus dans la catégorie « extraction des matières premières » et non dans celle des « fournisseurs directs ».

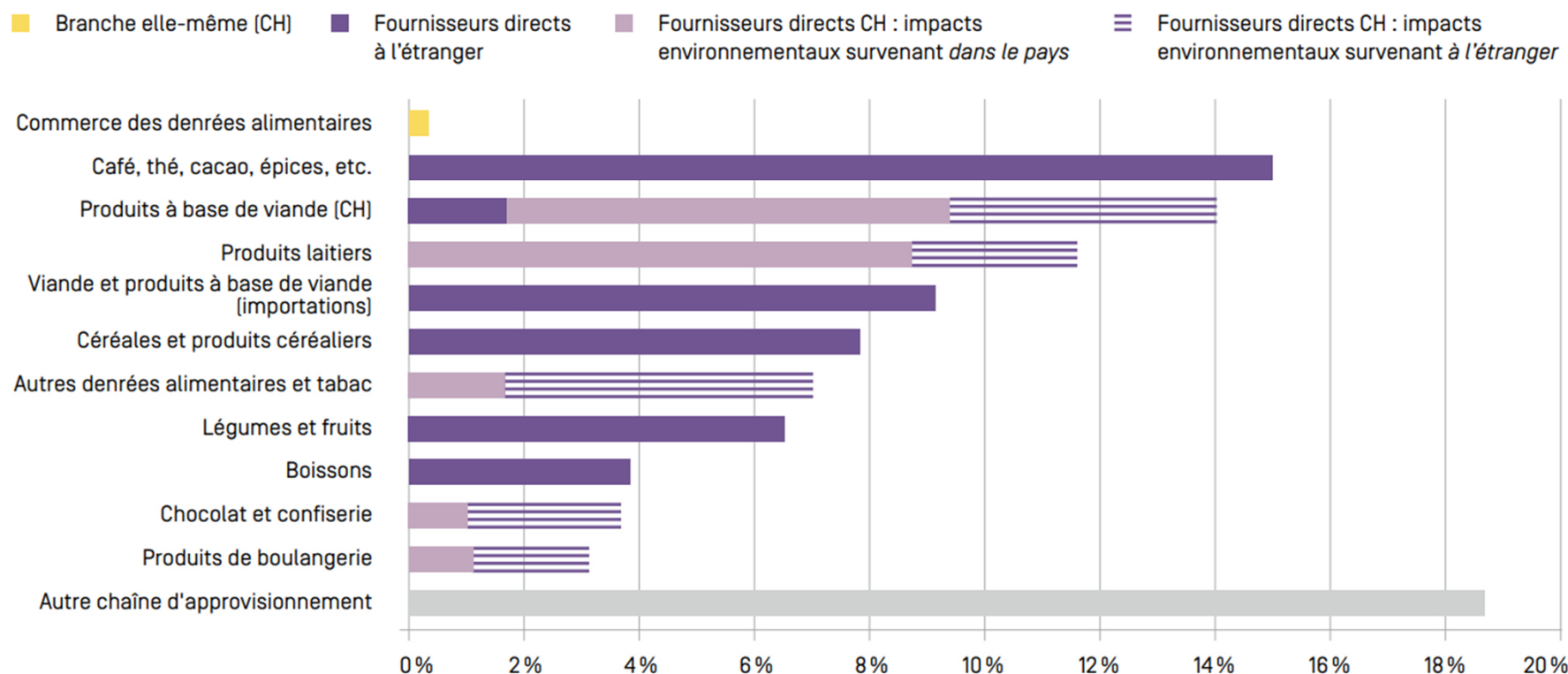
Contribution de la branche suisse (chaîne d'approvisionnement comprise) à l'empreinte environnementale mondiale ainsi que besoin de réduction





Impact environnemental global : parts des fournisseurs directs

Impact environnemental global lié au commerce suisse des denrées alimentaires en fonction des branches des fournisseurs directs [chaîne d'approvisionnement incluse].



3 Selon la méthode de la saturation écologique, voir p. 11.



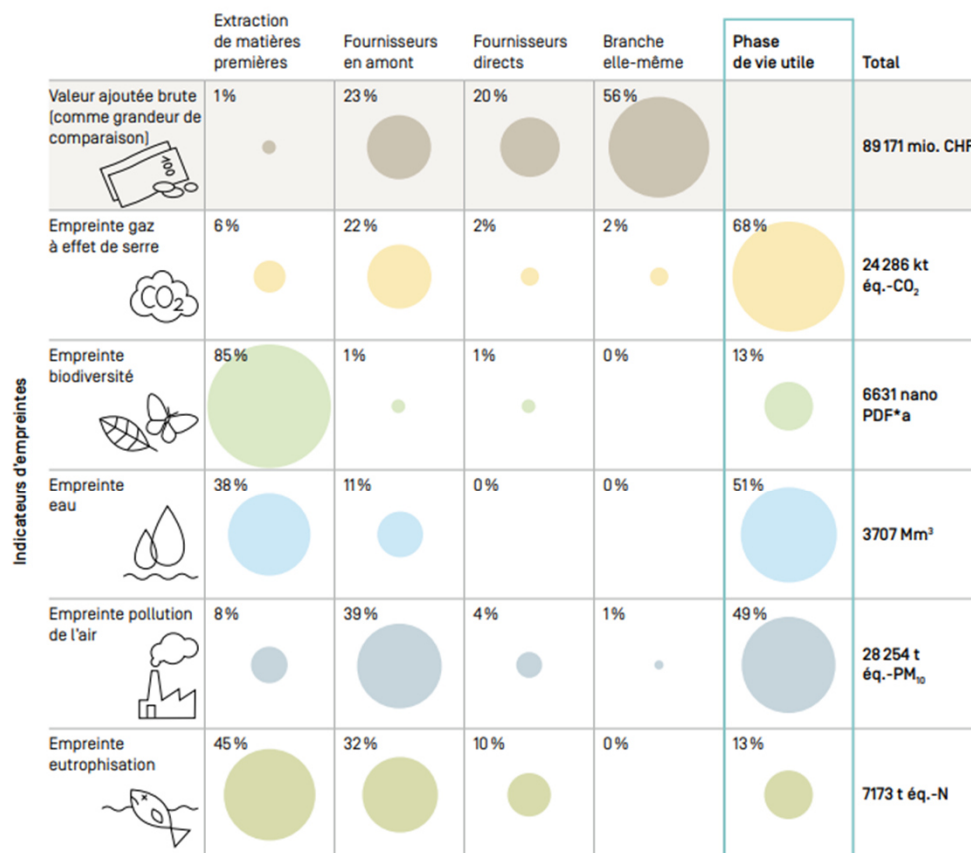
Principales causes et mesures de réduction

Causes	Mesures spécifiques	Mesures générales
Empreintes biodiversité et gaz à effet de serre		
Extraction des matières premières [agriculture] : • Élevage bovin • Culture des céréales	• Coopération directe avec les fournisseurs pour réduire les impacts environnementaux dus à l'agriculture • Promotion de produits ayant un faible impact sur l'environnement (p. ex. sources alternatives de protéines) • Achat de produits ayant un label environnemental (ou dont la production s'effectue selon des normes équivalentes)	Réduction des déchets alimentaires : • Mesures de sensibilisation des consommateurs • Réception et commercialisation de fruits et légumes qui ne correspondent pas à la norme / de qualité inférieure • Utilisation de légumes de qualité inférieure dans la transformation • Amélioration de la coopération avec les fournisseurs et les producteurs afin d'éviter les pertes dues aux surstocks • Réduction de la quantité et de la variété des produits frais périssables offerts (p. ex. du pain) avant l'heure de fermeture • Optimisation de l'emballage / de la taille des portions
Impact environnemental global		
Extraction des matières premières [agriculture] : • Émissions de métaux lourds dans le sol (utilisation d'engrais et de pesticides) • Émissions de nutriments dans les eaux (nitrate) • Émissions atmosphériques (CO₂, ammoniac, oxydes d'azote) • Émissions de pesticides • Consommation d'eau et de sol		



Secteur immobilier : lacunes dans les chaînes de livraison et nécessité d'agir

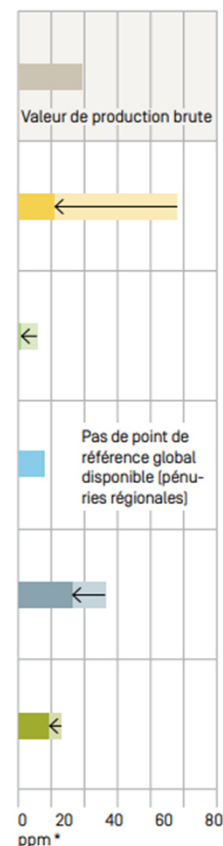
Contribution des étapes de la création de valeur aux empreintes environnementales générées par l'immobilier suisse



Les cercles de la partie gauche de la figure indiquent, pour chaque empreinte environnementale, à quelle étape de la chaîne de création de valeur les impacts environnementaux se produisent. La longueur des barres de droite indique l'importance des différentes empreintes et la valeur approximative d'un niveau supportable pour l'environnement (basé sur les limites planétaires, voir p. 12). Une explication détaillée du diagramme à barres/du besoin de réduction figure à la page 40.

* ppm = contribution de la branche suisse à l'empreinte mondiale correspondante exprimée en parties par million (P/1000000).

Contribution de la branche suisse (chaîne d'approvisionnement comprise) à l'empreinte environnementale mondiale ainsi que besoin de réduction



← Contribution à l'empreinte environnementale mondiale
← Besoin de réduction
■ Niveau supportable pour l'environnement



Chaînes de livraison et aspects sociaux

CRITÈRES SOCIAUX



Travail des enfants

L'OIT fixe à 15 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi dans des circonstances normales (convention no 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi). Les moins de 15 ans ne peuvent participer au processus de production qu'à des fins de formation (dès 14 ans) ou pour des travaux légers (dès 13 ans). L'exécution de ces travaux ne doit compromettre d'aucune manière leur santé, leur sécurité ou leur moralité (convention no 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination).



Travail forcé

L'OIT définit le travail forcé comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré (conventions no 29 concernant le travail forcé ou obligatoire et no 105 concernant l'abolition du travail forcé).



Liberté syndicale

Ce critère désigne le droit des travailleurs de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier (convention no 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) et le droit de négociation collective (convention no 98 de l'OIT sur l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective).



Égalité des sexes

Ce critère désigne toute distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession (convention no 111 de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession) et l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (convention no 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération).



Sécurité au travail

Ce critère désigne la maîtrise et la prévention des accidents du travail.



Politique, rôle et attentes de la Confédération



*Le Conseil fédéral attend des entreprises qu'elles assument leur responsabilité sociétale, en Suisse et partout où elles sont actives, dans le respect notamment des **droits de l'homme**, de la **protection de l'environnement** et de la prévention de la corruption.*

Plan d'action
RSE
2020-2023
www.csr.admin.ch

Plan d'action
national relatif aux
entreprises et aux
droits de l'homme
2020-2023
www.nap-bhr.admin.ch

Mesures pour
préserver les
ressources
2020
www.bafu.admin.ch

Stratégie et plan
d'action pour le
développement
durable
2021-2023
www.bafu.admin.ch



Secteurs orientés vers l'avenir – main-d'œuvre spécialisée compétente

Pour une économie ménageant les ressources

Une main-d'œuvre qualifiée et engagée forme la clé de voûte d'une économie respectueuse des ressources.

La **formation professionnelle** (formations initiale et continue) a donc pour mission d'enseigner aux spécialistes et aux décideurs les **compétences nécessaires en matière d'environnement, de climat et d'énergie**.



main-d'œuvre spécialisée compétente : chaque métier contribue aux objectifs de développement durable



Technologue en matières plastiques CFC



Agent / Agente de transport et logistique BF



Cuisinier / cuisinière CFC



Agent / agente de processus BF



Employé / employée de commerce CFC



Logisticien / Logisticienne CFC



Médiamaticien / médiamaticienne CFC

Préservation des ressources

Logistique dite « verte »

Réduction des besoins en énergie et des émissions de CO₂

Processus / infrastructure



Compétences dans les domaines de l'environnement, du climat et de l'énergie

De quelles compétences la main-d'œuvre a-t-elle besoin ?



Cuisinier / cuisinière CFC

savoir interpréter, à l'aide des écobilans, l'**impact environnemental et climatique** des denrées et plats les plus fréquemment consommés.



Agent / agente de processus BF

savoir examiner le **potentiel d'efficiences énergétique et matérielle** des processus au moyen de méthodes adaptées et en déduire des mesures d'optimisation.



Agent / Agente de transport et logistique BF

savoir tenir compte, dans le plan d'intervention, de **l'efficacité énergétique et de la consommation de carburant** des véhicules disponibles et **éviter les trajets à vide.**



Intégration des compétences environnementales dans le profil de qualification

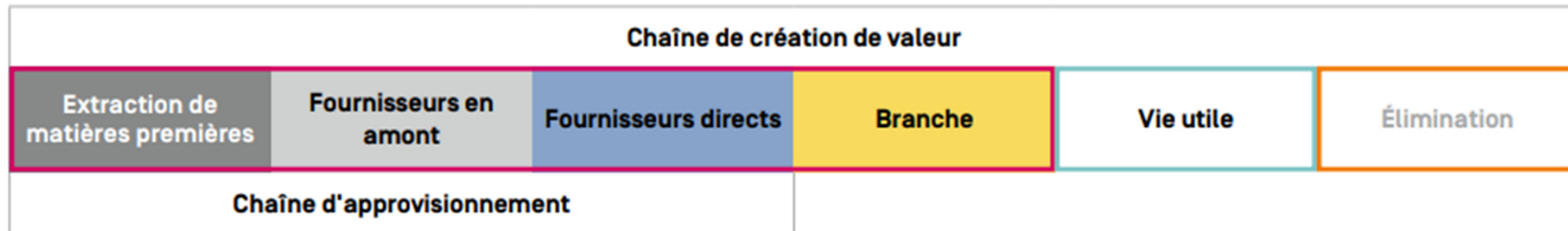
Exemple de plan de formation pour les spécialistes EPF de l'industrie du bois

↓ Handlungskompetenzbereiche		Handlungskompetenzen →				
a	Organisieren und Optimieren der Holzproduktion	a1 Mit Vorgesetzten, Mitarbeitenden und Kunden angemessen kommunizieren.	a2 Herstellung von Holzprodukten planen und organisieren.	a3 Gefahren erkennen und Schutzmassnahmen ergreifen.	a4 Erledigte Aufträge der Produktion und des Rüstens von Holzprodukten dokumentieren.	a5 Massnahmen bei Betriebsstörungen und Notfällen ergreifen.
b	Bewirtschaften von Rohholz, Holzprodukten, Hilfs- und Betriebsstoffen	b1 Lieferungen von Rohholz annehmen.	b2 Schnittholz, holzbasierte Produkte, Hilfs- und Betriebsstoffe annehmen, verschieben und lagern.	b3 Halbfabrikate und holzbasierte Produkte für die Auslieferung rüsten.	b4 Schnittholz, holzbasierte Produkte, Hilfs- und Betriebsstoffe bewirtschaften sowie Daten und Informationen dazu erheben und weiterleiten.	
c	Produzieren von Schnittholz	c1 Produktion von Schnittholz vorbereiten.	c2 Schnittholz produzieren.	c3 Schnittholz trocknen und behandeln.	c4 Restholz aus der Produktion von Schnittholz verarbeiten	
d	Fertigen von holzbasierten Produkten	d1 Fertigung von holzbasierten Produkten vorbereiten.	d2 Holzbasierte Produkte fertigen.	d3 Oberflächen von holzbasierten Produkten behandeln.	d4 Restholz aus der Fertigung von holzbasierten Produkten verwerten oder entsorgen.	
e	Warten und instand halten der Produktionsmittel der Holzverarbeitung	e1 Anlagen und Maschinen der Holzverarbeitung warten.	e2 Anlagen und Maschinen der Holzverarbeitung instand halten.			

Inputs OFEV – OFEN



Compétences le long de la chaîne de création de valeur



- Planifier et mettre en œuvre des mesures visant à réduire les pertes alimentaires à chaque étape de la chaîne de création de valeur.
- Utiliser le matériel d'exploitation et l'énergie avec parcimonie tout au long de la chaîne de création de valeur.
 - Tenir compte des aspects écologiques lors du choix des matériaux et des éléments de construction.
 - Définir une stratégie environnementale, introduire un système de gestion environnementale.
 - Sensibiliser les collaborateurs à la protection de l'environnement
 - Ces derniers répertorient et documentent toutes les données sur la consommation d'eau et d'énergie du bâtiment ainsi que des installations sportives et extérieures.
 - Ils informent leurs clients de la façon correcte d'éliminer / de recycler leurs produits et indiquer les services de réparation ¹⁹ adaptés.



Offre de conseil de l'OFEV et de l'OFEN

- Inscrire les compétences environnementales dans les **prescriptions sur la formation**.
- Mettre en œuvre ces compétences dans la **formation initiale**.
- Encourager ces compétences dans la **pratique professionnelle**.

- www.bafu.admin.ch/education
- www.bafu.admin.ch/offre-de-conseil





Résumé

- Dans la plupart des branches, les **chaînes d'approvisionnement génèrent des impacts environnementaux** bien plus marqués que l'exploitation elle-même.
- L'atlas environnemental souligne les **lacunes pertinentes** et donne des indications sur le **potentiel de réduction**.
- La Confédération attend des acteurs économiques qu'ils prennent leurs **responsabilités envers la société**.
- Une formation professionnelle avancée permet à la main-d'œuvre d'acquérir les **compétences** adaptées pour contribuer au développement durable de l'économie.



Liens

- Informations spécialisées sur l'utilisation des ressources par la Suisse :
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/utilisation-des-ressources.html>
- Atlas environnemental – La Suisse et ses chaînes d'approvisionnement : [Atlas environnemental La Suisse et ses chaînes d'approvisionnement 200828.pdf](#)
- Vidéo explicative sur les limites planétaires :
<https://youtu.be/m1nBEOfNFIE>
- Stratégie et plan d'action pour le développement durable : [Stratégie pour le développement durable \(admin.ch\)](#)
- Plan d'action RSE et autres documents : [csr.admin.ch](#)
- Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme: www.nap-bhr.admin.ch
- Rapport « Économie verte » : [Rapport à l'attention du Conseil fédéral : économie verte](#)